

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 593

11 mars 2013

SOMMAIRE

BV Capital Partners Luxembourg S.A.	28455	People Care S.A.	28438
Bygginglux S.à r.l.	28456	Pisa S.à r.l.	28462
Bygginglux S.à r.l.	28456	PMC Europe and Partners	28462
Cani S.A.	28430	Poland Retail Topco S.à r.l.	28426
CETP bigmouthmedia S.à r.l.	28446	Prom-Sca Constructions s.à r.l.	28459
Core Investments S.à r.l.	28458	Raffel Finance Holding Spf S.A.	28463
Ekeyp S.A.	28460	Raffel Finance Holding Spf S.A.	28463
EnVivo (Luxembourg) III S.à r.l.	28458	Rent Events Logistic S.à r.l.	28463
EnVivo (Luxembourg) I S.à r.l.	28446	Rhino 1 S. à r.l.	28438
Horizontes S.à r.l.	28418	Santaco Investment Limited, S.à r.l.	28419
HT Wohnen Deutschland I Holding S.à r.l.	28453	SDIC	28464
Idea Lux S.à r.l.	28459	SDIC	28463
ING (L) Invest	28459	SDIC	28463
International Property Management	28426	Technical Holdings S.A.	28464
John Deere Cash Management S.A.	28459	TELL S.A.	28464
KLT - Invest SA	28457	Terryglas S.à r.l.	28464
LSREF II East Lux GP SCA	28442	Tigefifa S.A., SPF	28464
Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S.	28463	TJC Consulting S.A.	28464
Parker Hannifin Luxembourg Acquisitions S.à r.l.	28459	Trimline S.A.	28455
Peintures et Décors Mariotti Sàrl	28462	Vulcan Finance S.à r.l.	28462
		Wheelerdale Corporation S. à r.l.	28446

Horizontes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Immo Start.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.559.

L'an deux mille douze, le vingt-neuf octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Jorge RODRIGUES DUARTE, employé privé, né à Mortagua (Portugal), le 10 juin 1965, demeurant à L-5244 Sandweiler, 1A, Ennert dem Bierg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "HORIZONTES S.à r.l.", ayant son siège social à L-3831 Schifflange, 2, rue Dicks, R.C.S. Luxembourg numéro B56559, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 659 du 19 décembre 1996, et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 5 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 921 du 25 octobre 2001;
- en date du 16 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1237 du 19 novembre 2005;
- en date du 25 février 2009, publié au Mémorial C numéro 710 du 1^{er} avril 2009.
- en date du 10 janvier 2010, publié au Mémorial C numéro 567 du 17 mars 2010;
- en date du 28 juin 2011, publié au Mémorial C numéro 2197 du 17 septembre 2011.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris en assemblée générale extraordinaire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège social vers L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article deux des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de faire également le commerce sous l'enseigne commerciale «IMMO START» et de modifier en conséquence l'article 1^{er} statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** La société à responsabilité limitée existe sous la dénomination de «HORIZONTES S.à r.l.». La société pourra également faire le commerce sous l'enseigne de «IMMO START».»

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate que l'adresse de l'associé et gérant unique est actuellement: L-5244 Sandweiler, 1A, Ennert dem Bierg.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jorge RODRIGUES DUARTE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 novembre 2012. Relation GRE/2012/4114. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Référence de publication: 2013012269/49.

(130013895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Santaco Investment Limited, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.480.

—
STATUTES

This nineteenth day of December two thousand twelve before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as duly authorised representative of:

1. Spread Nominees Limited, a company limited by shares under the laws of Guernsey, having its registered office at Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 3HB, registered in Guernsey with the Registrar of Companies under number 18153 ("Shareholder 1"); and

2. Cosign Nominees Limited, a company limited by shares under the laws of Guernsey, having its registered office at Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 3HB, registered in Guernsey with the Registrar of Companies under number 18130 ("Shareholder 2 and together with Shareholder 1, the "Shareholders"),

being the shareholders of:

Santaco Investment Limited, a company limited by shares under the laws of Guernsey, having its registered office at Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 3HB, registered in Guernsey with the Registrar of Companies under number 50064 (the "Company").

The person appearing is personally known to me, undersigned notary.

The two powers of attorney to the person appearing are initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and are annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

Resolutions

The Shareholders, acting as shareholders of the Company, hereby resolve:

i. to change the nationality of the Company and that the Company shall henceforth possess Luxembourg nationality and, to this end, that the principal place of business, place of central management, registered office and domicile of the Company, including its centre of main interests within the meaning of Council Regulation (EC) No. 1346-2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings, be and are moved to 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and that the Company be and is hereby converted and continued, without dissolution, as a company with limited liability under the laws of Luxembourg;

ii. for the avoidance of doubt, that (a) all property and rights to which the Company was entitled immediately before the execution of this deed remain its property and rights, (b) the Company remains subject to all criminal and civil liabilities, and all contracts, debts and other obligations, to which it was subject immediately before the execution of this deed, (c) all actions and other legal proceedings which immediately before the execution of this deed could have been instituted or continued by or against the Company may be instituted or continued by or against it after the execution of this deed and (d) a conviction, ruling, order or judgment in favour of or against the Company before the execution of this deed may be enforced by or against it after the execution of this deed;

iii. to consolidate, split and convert the shares in the capital of the Company into twenty-two million four hundred eighty-seven thousand (22,487,000) shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, numbered 1 through 22,487,000;

iv. to remove all of the Company's incumbent managers from office and to appoint (i) Francisco Javier Adserà Gebelli, born in Tarragona (Spain) on the twenty-third of July nineteen hundred sixty-three, with professional address at 58a Wimpole Street, London W1G 8YR, United Kingdom, as manager A of the Company for an indefinite term, (ii) Valérie Pechon, born in Caracas (Venezuela) on the tenth of November nineteen hundred seventy-five, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as manager B of the Company for an indefinite term and (iii) Mark Bastiaan Vrijhoef, born in Zaanstad (Netherlands) on the twelfth day of September nineteen hundred seventy-four, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as manager B of the Company for an indefinite term; and

v. to change the name of the Company to Santaco Investment Limited, S.à r.l. and to amend and restate the articles of association of the Company as follows:

Art. 1. Interpretation and defined terms.

1.1 In these articles, unless the context requires otherwise:

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended;

"distributable equity" means, at any given time, the sum of the current year profit or loss and the accumulated, realised profits and any distributable reserves, less accumulated, realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 9.2;

"final dividend" means a dividend determined by reference to profit set forth in the company's annual accounts as approved by the general meeting;

"management board" means the management board of the company or, where the context so requires, if the company only has one manager, the sole manager;

"manager" means a manager of the company;

"manager A" means a manager appointed as such by the general meeting; "manager B" means a manager appointed as such by the general meeting; "member" means a holder of one or more shares and as such a member of the company; and

"share" means a share in the capital of the company.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

1.3 Unless the context otherwise requires, words or expressions contained in the articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as in force on the date when the articles become binding.

1.4 The invalidity or unenforceability of any provision of the articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Art. 2. Name, Legal form, etc.

2.1 The name of the company is: Santaco Investment Limited, S.a r.l.

2.2 The company is a company with limited liability under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.3 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

2.4 The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, as well as the management thereof and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

In particular, the objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking. The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

The objects of the company include financing and providing security for the debts of third parties.

Art. 3. Share capital.

3.1 The share capital of the company is two hundred twenty-four thousand eight hundred seventy euros (EUR 224,870.00) divided into twenty-two million four hundred eighty-seven thousand (22,487,000) shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

3.2 No share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the company in consideration for its issue.

3.3 The company may acquire its own shares and hold them as treasury shares. In the case of an acquisition for value, however, the shares may only be acquired subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915 and the terms and conditions, and in the manner, determined by the general meeting. In such instance, the management board shall draw up interim accounts and Article 10.3 applies mutatis mutandis. The rights attached to shares held in treasury, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

3.4 Notwithstanding Article 3.3 above, shares may also be repurchased and are liable to be redeemed, respectively, subject to and in accordance with the terms, conditions and manner of repurchase or redemption determined from time to time by the management board. Where shares are repurchased or redeemed under this Article 3.4, the shares are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation all rights attached to such shares, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

Art. 4. Transfer and transmission of shares.

4.1 Shares are transferred by means of a written instrument and are freely transferable among members. Shares may not be transferred to non-members unless the members agree thereto in advance by a resolution that is passed by members representing at least three-quarters of the share capital.

4.2 Shares may not be transmitted by reason of death to non-members, except with the approval of members representing three-quarters of the shares held by the surviving members. No approval shall be required where shares are transmitted to any legal heirs, including a surviving spouse.

4.3 If shares are otherwise transmitted by operation of law, including by reason of a merger or division of a member, the rights attached to such shares, including the right to attend and vote at a general meeting and the right to receive

distributions, shall be suspended until the transmission has been approved by members representing three-quarters of the other shares in the company.

4.4 The company shall maintain a register within the meaning of article 185 of the Commercial Companies Act 1915. No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting the title to any share and the company may retain any instrument of transfer which is registered.

For the avoidance of doubt, an entry in the register in respect of a transfer of shares shall be initialled *ne varietur* by a manager of the company, whether manually, in facsimile or by means of a stamp, and neither the transferor nor the transferee shall be required to sign the relevant entry.

Art. 5. Managers.

5.1 If two or more managers are appointed they shall together constitute a management board, which board shall consist of one or more managers A and one or more managers B. Managers B must be resident in the Grand Duchy of Luxembourg. Both individuals and legal entities can be managers.

5.2 Managers are appointed by the general meeting. A manager may be suspended or dismissed by the general meeting at any time, with or without cause.

5.3 If a seat is vacant on the management board, the management of the company shall be vested in the remaining managers or manager.

5.4 The general meeting shall determine the remuneration and other emoluments of managers.

5.5 The quorum for meetings of the management board may be fixed from time to time by a decision of the board but it must never be less than one manager A and one manager B and unless otherwise fixed it is one manager A and one manager B.

5.6 If the company only has one manager, Article 5.5 does not apply and the manager may take decisions without regard to any of the provisions of the articles relating to management board decision-making.

5.7 Management board resolutions may at all times be adopted without holding a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all managers then in office and none of them objects to the manner of adopting resolutions.

Art. 6. Representation.

6.1 The management board (or, for the avoidance of doubt, if the company only has one manager, the sole manager) represents and binds the company towards third parties.

6.2 If appointed, a manager A acting jointly with a manager B can also represent and bind the company.

Art. 7. General meetings.

7.1 A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least fourteen (14) days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given).

7.2 A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.

7.3 Notice of a general meeting of a company must be sent to:

- (a) every member of the company; and
- (b) every manager.

7.4 Notice of a general meeting of a company must state:

- (a) the time, date and place of the meeting; and
- (b) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions proposed.

7.5 The members can adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the number of members does not exceed twenty-five. In such instance, each member shall receive the text of the resolution, in hard copy form or otherwise, and shall cast his vote in writing.

Art. 8. Members' reserve power.

8.1 The general meeting may direct the management board to take, or refrain from taking, specified action.

8.2 No such resolution relieves the managers from their duty or exonerates them from their responsibility and no such resolution invalidates anything which the managers have done before the passing of the resolution, nor does it affect the power to represent and bind the company towards third parties subject to and in accordance with Article 6.

Art. 9. Financial year and statutory reserve.

9.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.

9.2 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profits to the statutory reserve. This requirement, however, does not apply if the amount standing to the credit of the statutory reserve is equal to or more than ten percent (10%) of the share capital.

Art. 10. Procedure for declaring dividends and making distributions.

10.1 The general meeting can declare a final dividend.

10.2 A final dividend must not be declared unless the management board has made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended by the management board.

10.3 The management board may decide to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) out of the distributable equity by reference to interim accounts prepared for the purpose and having regard to the rights of creditors; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

10.4 Unless the members' resolution to declare a final dividend or management board decision to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) specify a later date, it must be paid by reference to each member's holding of shares on the date of the resolution or decision to declare or pay it.

Finally, the person appearing, acting as stated above, declared:

A. Twenty-two million four hundred eighty-seven thousand (22,487,000) shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each are in issuance and are paid up in full.

B. The first financial year of the Company in Luxembourg commences on the date hereof and ends on the thirty-first of December two thousand twelve.

Costs

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the Company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately four thousand six hundred euro (EUR 4.600.-).

This deed is drawn up in English followed by a version in French. The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette on the date first above stated. After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre a comparu par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de:

1. Spread Nominees Limited, une société de capitaux à responsabilité limitée de droit de Guernesey, ayant son siège social au bâtiment Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 3HB, immatriculée à Guernesey auprès du Registraire des Sociétés sous le numéro 18153 («Associé 1»); et

2. Cosign Nominees Limited, une société de capitaux à responsabilité limitée de droit de Guernesey, ayant son siège social au bâtiment Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 3HB, immatriculée à Guernesey auprès du Registraire des Sociétés sous le numéro 18130 («Associé 2») et ensemble avec Associé 1, les «Associés»),

étant les associés de:

Santaco Investment Limited, une société de capitaux à responsabilité limitée de droit de Guernesey, ayant son siège social au bâtiment Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 3HB, immatriculée à Guernesey auprès du Registraire des Sociétés sous le numéro 50064 (la «Société»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire soussigné.

Les deux procurations données à la comparante sont paraphées ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et sont annexées aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Résolutions

Les Associés, agissant en tant qu'associés de la Société, décident par les présentes:

i. de changer la nationalité de la Société afin que celle-ci adopte la nationalité luxembourgeoise et, à cet effet, que le principal établissement, le siège de l'administration centrale, le siège statutaire et le domicile de la Société, y compris son centre des intérêts principaux au sens du Règlement (CE) n° 1346/2000 du Conseil du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité, soient transférés au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et que la Société soit transformée et prorogée, sans dissolution, en tant que société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois;

ii. pour éviter toute malentendu, que (a) tous les biens et droits auxquels la Société avait droit immédiatement avant la passation de cet acte demeurent sa propriété et ses droits, (b) la Société reste soumise à toutes responsabilités pénale et civile, ainsi qu'à tous les contrats, dettes et autres obligations, auxquels la Société était soumise immédiatement avant la passation de cet acte, (c) toutes les actions et autres poursuites judiciaires qui auraient pu être intentées ou poursuivies immédiatement avant la passation de cet acte par ou contre la Société peuvent être engagées ou poursuivies par ou contre elle après la passation de cet acte et (d) une condamnation, une ordonnance ou un jugement en faveur ou contre la Société avant la passation de cet acte peut être exécutée par ou contre elle après la passation de cet acte;

iii. de regrouper, diviser et convertir les parts sociales dans le capital de la Société en vingt-deux million quatre cent quatre-vingt-sept mille (22.487.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, numérotées de 1 à 22.487.000 (et au besoin d'augmenter le capital social de la Société);

iv. de révoquer les mandats de tous les gérants de la Société en fonction et de nommer (i) Francisco Javier Adserà Gebelli, né à Tarragona (Espagne), le vingt-trois juillet mille neuf cent soixante-trois, avec adresse professionnelle au 58a Wimpole Street, Londres W1G 8YR, Royaume-Uni, comme gérant A de la Société, pour un temps sans limitation de durée, (ii) Valérie Pechon, née à Caracas (Venezuela) le dix novembre mille neuf cent soixante-treize, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, comme gérant B de la Société, pour un temps sans limitation de durée et (iii) Mark Bastiaan Vrijhoef, né à Zaanstad (Pays-Bas) le douze septembre mille neuf cent soixante-quatorze, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, comme gérant B de la Société, pour un temps sans limitation de durée; et

v. de changer la dénomination de la Société en Santaco Investment Limited, S.à r.l. et de refondre les statuts de la Société de la manière suivante:

Art. 1^{er}. Interprétation et définition des termes.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«associé» signifie l'associé-détenteur d'une ou plusieurs parts sociales;

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, la somme des bénéfices ou pertes de l'exercice concerné plus les bénéfices reportés et les réserves distribuables, moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve et en conformité avec l'Article 9.2;

«conseil de gérance» signifie le conseil de gérance de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique;

«dividende final» signifie un dividende déterminé par référence au bénéfice fixé dans les comptes annuels de la société que l'assemblée générale a approuvés;

«gérant» signifie un gérant de la société;

«gérant A» signifie un gérant nommé en cette qualité par l'assemblée générale;

«gérant B» signifie un gérant nommé en cette qualité par l'assemblée générale;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée; et «part sociale» signifie une part dans le capital social la société.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définies indiquant le singulier incluent le pluriel et vice-versa et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre incluent tous les genres.

1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales en vigueur à la date à laquelle les statuts deviennent contraignants.

1.4 L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité de ses dispositions restantes.

Art. 2. Dénomination sociale, forme juridique, etc.

2.1 Le nom de la société est: Santaco Investment Limited, S.à r.l.

2.2 La société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

2.3 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

2.4 La société a pour objet de la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs et de faire tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend notamment la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

L'objet de la société comprend le financement et la constitution des sûretés pour les dettes de tiers.

Art. 3. Capital social.

3.1 Le capital social de la société est fixé à deux cent vingt-quatre mille huit cent soixante-dix euros (224.870,00 EUR), représenté par vingt-deux million quatre cent quatre-vingt-sept mille (22.487.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

3.2 Aucune part sociale ne sera émise pour moins du montant total de sa valeur nominale et de toute prime payable à la société en contrepartie de son émission.

3.3 La société peut acquérir ses parts sociales propres et les conserver en portefeuille comme des parts auto-détenues. En cas d'acquisition à titre onéreux, toutefois, les parts sociales ne peuvent être acquises que sous réserve et en conformité

avec la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les termes, conditions et modalités d'acquisition décidés par l'assemblée générale. En ce cas, le conseil de gérance doit établir des comptes intermédiaires et l'Article 10.3 s'applique mutatis mutandis. Les droits attachés aux parts auto-détenues, y compris sans limitation les droits de vote et des droits de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

3.4 En parallèle à l'Article 3.3, les parts sociales peuvent être rachetées et sont passibles d'être amorties sous réserve et en conformité avec les termes, conditions et modalités de rachat ou amortissement tels que décidés de temps à autre par le conseil de gérance. Lorsque les parts sociales sont rachetées ou amorties en vertu du présent Article 3.4, les parts sociales sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et, jusqu'à l'annulation effective de tous les droits attachés à ces parts sociales, y compris sans limitation les droits de vote et des droits de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

Art. 4. Transfert et transmission de parts sociales.

4.1 Les parts sociales sont transférables au moyen d'un acte notarié ou sous seings privés et sont librement transférables entre les associés. Les parts sociales ne peuvent être transférées à des non-associés sauf accord préalable des associés donné par une résolution qui est adoptée par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

4.2 Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés, qu'avec l'approbation des associés représentant les trois quarts des parts sociales détenues par les associés survivants. Aucun consentement ne sera requis pour la transmission des parts sociales aux héritiers légaux ou au conjoint survivant.

4.3 Si les parts sont autrement transmises de plein droit, en ce compris en raison d'une fusion ou scission d'un associé, les droits attachés à ces parts sociales, en ce compris le droit d'assister ou de voter à une assemblée générale, et le droit aux distributions, seront suspendus jusqu'à ce que la transmission ait été approuvée par les associés représentant les trois-quarts des autres parts sociales de la société.

4.4 La société doit tenir un registre dans le sens de l'article 185 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales. Aucun frais ne pourra être facturé pour l'enregistrement d'un instrument de transfert ou tout autre document concernant ou affectant le titre de propriété d'une part sociale. La société peut retenir tout instrument de transfert qui est enregistré.

Pour éviter toute confusion, l'inscription d'une cession de parts sociales dans le registre est paraphée ne varietur par un gérant de la société, et le paraphe peut être soit manuscrit, soit imprimé, soit apposé au moyen d'une griffe, et ni le cédant ni le cessionnaire sont tenus de signer cette inscription.

Art. 5. Gérants.

5.1 Dans la mesure où deux ou plusieurs gérants sont en fonction, ils constitueront un conseil de gérance, lequel est composé d'un ou plusieurs gérants A et un ou plusieurs gérants B. Les gérants B doivent être résidents du Grand-Duché de Luxembourg. Tant des personnes physiques que des entités légales peuvent être gérant de la société.

5.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Tout gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment, avec ou sans cause légitime.

5.3 En cas de vacance d'un poste de gérant, les autres gérants ou l'autre gérant seront/sera chargé(s) de l'administration de la société.

5.4 L'assemblée générale détermine la rémunération et les autres émoluments des gérants.

5.5 Le quorum pour une réunion du conseil de gérance peut être fixé au cas par cas par une décision du conseil, mais il ne doit jamais être inférieur à un gérant A et un gérant B et sauf disposition contraire il est d'un gérant A et un gérant B.

5.6 Si la société n'a qu'un seul gérant, Article 5.5 ne s'applique pas, et le gérant peut prendre des décisions sans tenir compte des dispositions des statuts relatives à la prise de décision par le conseil de gérance.

5.7 Les décisions du conseil de gérance peuvent être prises sans qu'une réunion ne soit tenue, par consultation écrite ou autrement, à condition que la proposition en question ait été soumise à tous les gérants alors en fonction et qu'aucun desdits gérants ne s'oppose à cette modalité de prise de décision.

Art. 6. Représentation.

6.1 Le conseil de gérance (ou, pour éviter toute confusion, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique) représente et engage la société à l'égard des tiers.

6.2 Dans la mesure où ils sont en fonction, un gérant A agissant conjointement avec un gérant B représentent et engagent également la société.

Art. 7. Assemblées générales.

7.1 Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par notification d'au moins quatorze (14) jours (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de la notification).

7.2 Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les associés y consentent.

7.3 Une notification à une assemblée générale de la société doit être envoyée à:

(a) tous les associés de la société; et

(b) tous les gérants.

7.4 Une notification à une assemblée générale de la société doit contenir:

(a) l'heure, la date et l'endroit où se tiendra l'assemblée; et

(b) l'ordre du jour de l'assemblée et le texte des résolutions proposées.

7.5 Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte de la résolution, par écrit ou autrement, et exprimera son vote par écrit.

Art. 8. Pouvoir de réserve des associés.

8.1 L'assemblée générale peut enjoindre au conseil de gérance d'entreprendre, ou de s'abstenir d'entreprendre, une action déterminée.

8.2 Aucune résolution ne dispense les gérants de leurs fonctions ni n'exonère les gérants de leur responsabilité et aucune résolution n'annule les actes accomplis par les gérants avant l'adoption de la résolution ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société à l'égard des tiers sous réserve et en conformité avec l'Article 6.

Art. 9. Exercice social et réserve légale.

9.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

9.2 Chaque exercice social, la société doit affecter un montant égal à cinq pour cent (5%) de ses bénéfices nets à la réserve légale. Cette exigence, toutefois, ne s'applique pas lorsque la réserve légale a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 10. Procédure de déclaration de dividendes et de faire de distributions.

10.1 L'assemblée générale peut déclarer un dividende final.

10.2 Un dividende final ne doit pas être déclaré sauf si le conseil de gérance a émis une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé par le conseil de gérance.

10.3 Le conseil de gérance peut décider de payer un dividende intérimaire (ou de faire une distribution autre qu'un dividende) à partir des capitaux propres distribuables selon les comptes intermédiaires préparés à cette occasion et au vu des droits des créanciers, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date des comptes intermédiaires.

10.4 Sauf si la résolution des associés de déclarer un dividende final ou la décision du conseil de gérance de payer un dividende intérimaire (ou de faire une distribution autre qu'un dividende) ne spécifie une date ultérieure, le dividende doit être versé par référence aux parts sociales détenues par chaque associé à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le verser.

Enfin, la comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré:

A. Vingt-deux million quatre cent quatre-vingt-sept mille (22.487.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune sont en circulation et ont été libérés intégralement.

B. Le premier exercice social de la Société au Luxembourg commence à la date du présent acte et s'achève le trente et un décembre deux mille douze.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ quatre mille six cents euros (EUR 4.600,-).

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. La comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17758. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santoni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013011810/383.

(130013070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Poland Retail Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.771.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, BRE/Europe 5Q S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 5 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013017447/19.

(130019835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

—
International Property Management, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 174.566.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société MULLERBACH INC, société de droit de Belize, ayant son siège social 1934 Driftwood Bay à Belize City (Belize), inscrite au Registrar of International Business Companies sous le Numéro 63,417;

ici représentée par Ariane VANSIMPSEN, employée, demeurant professionnellement à Strassen, 283, route d'Arlon, agissant en vertu d'un pouvoir général daté du 4 mai 2009, dont une copie restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales notamment la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "INTERNATIONAL PROPERTY MANAGEMENT".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, de quelque nature que ce soit, brevets de toute origine, et plus généralement à la propriété intellectuelle de toute sorte tels que les marques, logiciels et images, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle pourra détenir tout patrimoine tant mobilier qu'immobilier en vue de sa valorisation.

A titre accessoire, la société a également pour objet la prestation de services et l'assistance administrative à ses filiales.

A titre accessoire, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser la réalisation de son objet principal.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENTS DIX EUROS (310.-EUR) chacune. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société est composée de seulement un seul actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, un représentant permanent de cette personne morale devra être nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Ad-

ministrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années. Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, les décisions doivent être prises par résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, MULLERBACH INC précitée, représentée comme dit ci-dessus, déclarent souscrire les cents (100) actions, et déclare que ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-Eur) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ huit cent quatre-vingt dix euros (EUR 890,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, et, après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, à pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2. Est appelé aux fonctions d'administrateur son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2017:

- MULLERBACH INC, société de droit de Belize, ayant son siège social 1934 Driftwood Bay à Belize City (Belize), inscrite au Registrar of International Business Companies sous le Numéro 63,417, ayant comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission aux yeux de l'article 51 bis de la loi de 1915 telle que modifiée, Madame Desiree Pamela Yvonne SINGH née à Belize City (Belize) le 23 mars 1964, en sa qualité de Director, demeurant professionnellement #1 Mapp Street à Belize City (Belize).

3. Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2017:

- la société PUNDAMILIA FAMILY OFFICE SARL ayant son siège à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B171.385.

4. Le siège social de la société est fixé à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

5. L'Assemblée générale décide de nommer MULLERBACH INC, précitée, administrateur-délégué de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VANSIMPSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62833. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012304/202.

(130014468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Canis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.580.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Mister Juan Ignacio Frascini Silvarrendonda, professionally residing at Av. Luis A. de Herrera 1248, of. 2306, 11300 Montevideo, Uruguay, Being represented by Mr. Jean-Marie Bettinger, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which he declared to establish (the "Company").

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated August 10, 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "CANIS S.A.".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishing these purposes.

The company can open branches in- and outside the country.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Chapter II - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), divided into three hundred and ten (310) registered shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each, fully paid up (by 100 %).

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of Capital - Limitation to the right to transfer the shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory auditor

9. Board of directors or sole Director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the Board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions of the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (resolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the Board of directors.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last Tuesday of May, at 4.00 P.M., and for the first time in 2014.

17. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31, 2013.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party as represented has subscribed all the shares and has them paid up to the amount of seven thousand hundred fifty euros (7.750,-), by contribution in cash so that the sum is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand twenty Euros (EUR 1.020,-).

Resolutions of the sole shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital has immediately passed the following resolutions:

1. The Company's address is set at L-1330 Luxembourg, 48 boulevard Grande Duchesse Charlotte.
2. The following have been elected as Directors of the Company for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2017:

- Mr. Andrea LA MAGRA, born in Rome (Italy) on the 6th of May 1980, residing at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg

- Mr. Jean-Marie BETTINGER, born in Saint-Avold (France) on the 14th of March 1973, residing at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg

- Mme Magali FETIQUE, born in Metz (France) on the 1st of February 1981, residing at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg

3. The statutory auditor will be Veridice S. à r.l., with registered office at L-1330 Luxembourg, 48 boulevard Grande Duchesse Charlotte, registered with the "Registre du commerce et des sociétés" in Luxembourg with number B 154.843.

Prevailing version

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Juan Ignacio Frasinchi Silvarrendonda, demeurant professionnellement à Av. Luis A. de Herrera 1248, of. 2306, 11300 Montevideo, Uruguay,

Etant représentée par Mr. Jean-Marie Bettinger, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer (la «Société»).

STATUTS

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «CANI S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de valeurs mobilières de toute nature et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille. En outre, la Société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et elle peut effectuer toutes opérations relatives à des biens immobiliers, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et / ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à la réalisation de son objet.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions nominatives d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %).

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou

plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée Générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société ne pourra être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne pourront être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi du mois de mai, à 16 h 00 heures, et pour la première fois en 2014.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les trois cent dix (310) actions et les libérer par des versements en numéraire jusqu'à concurrence de la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,-) de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille vingt Euros (EUR 1.020,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au L-1330 Luxembourg, 48 boulevard Grande Duchesse Charlotte.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une période maximale de six (6) ans, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2017.
 1. M. Andrea LA MAGRA, né à Rome (Italie) le 6 mai 1980, demeurant à 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg,
 2. M. Jean-Marie BETTINGER, né à Saint-Avold (France) le 14 mars 1973, demeurant à 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg,
 3. Mme Magali FETIQUE, née à Metz (France) le 1 février 1981, demeurant à 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg,
3. Est nommée commissaire aux comptes pour la même durée:

Veridice S. à r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 48 boulevard Grande Duchesse Charlotte, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154843

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: BETTINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61899. Reçu soixante-quinze euros 75,00 e.

Le Releveur (signe): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012802/427.

(130014700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Rhino 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.306.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, Rhino Holdco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013017452/19.

(130019872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

People Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.600.

—
STATUTS

L'an deux mille treize,

Le trois janvier,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"ICS Securities S.à r.l.", société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 169.682,

ici représentée par un de ses gérants, à savoir Madame Christine PICCO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "PEOPLE CARE S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) d'actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués et/ou du président du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 14. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 15. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 16. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 17. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année, à dix heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 22. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 24. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été établis, la société comparante, à savoir "ICS Securities S.à r.l.", prénommée, déclare souscrire à trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Martin RUTLEDGE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch,

b) Monsieur Patrick HALLER, employé privé, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch,

c) Madame Christine PICCO, prénommée.

2.- Est nommé commissaire:

"International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.", société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 107.093.

3.- Le siège social est fixé à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille dix-huit.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Picco, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 janvier 2013. Relation: LAC/2013/ 440. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013251/206.

(130014996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

LSREF II East Lux GP SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 173.601.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of December.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. LSREF II East Lux GP, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with a share capital of EUR 32,500.- (thirty-two thousand five hundred euro), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171344 (the General Partner),

here represented by Me Julie CARBIENER, lawyer, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2. LSREF II Delphi LP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, with a share capital of EUR 2,812,500.- (two million eight hundred twelve thousand five hundred euro), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165282 (the Limited Partner),

here represented by Me Julie CARBIENER, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal; collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to record that they represent the entire share capital of the corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) denominated "LSREF II East Lux GP SCA" (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173601 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 7 December 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders declare that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice requirement as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting.

Agenda

1. Registration of the share capital increase of 18 December 2012 decided under the authorised share capital;
2. Registration of the share capital increase of 21 December 2012 decided under the authorised share capital;
3. Amendment of paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company; and
4. Amendment of paragraph 3 of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

Article 5 of the articles of incorporation of the Company provides for an authorised capital and authorises the General Partner, in its capacity as general partner of the Company, to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In its resolutions of 18 December 2012, the General Partner has decided:

- to approve and authorise the Company's share capital increase, within the limits of the authorised share capital, by an amount of EUR 1.- (one euro) in order to raise it from EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) to EUR 31,001.- (thirty-one thousand one euro) by the issue of 1 (one) class B share having a nominal value of EUR 1.- (one euro);
- to issue 1 (one) new class B share having a nominal value of EUR 1.- (one euro) and having the same rights and privileges as the existing class B shares; and
- to accept the subscription for this new class B share, with payment of a share premium in an amount of EUR 278,999,999.- (two hundred seventy-eight million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro) by the Limited Partner, and to accept payment in full for such newly issued share by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 279,000,000.- (two hundred seventy-nine million euro).

The appearing parties, afore-mentioned and represented as stated here above, confirm that the General Partner has been authorised to waive any preferential subscription rights of the Shareholders regarding the issue of such new class B share.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration.

Second resolution

In its resolutions of 21 December 2012, the General Partner has decided:

- to approve and authorise the Company's share capital increase, within the limits of the authorised share capital, by an amount of EUR 3.- (three euro) in order to raise it from EUR 31,001.- (thirty-one thousand one euro) to EUR 31,004.- (thirty-one thousand four euro) by the issue of (i) 2 (two) class A shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each; and (ii) 1 (one) class B share having a nominal value of EUR 1.- (one euro);
- to issue (i) 2 (two) class A shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each; and (ii) 1 (one) class B share having a nominal value of EUR 1.- (one euro); and having the same rights and privileges as the existing class A shares and class B shares;
- to accept the subscription for 2 (two) class A shares by the General Partner, and to accept payment in full for such newly issued shares by a contribution in cash of an amount of EUR 2.- (two euro); and
- to accept the subscription for 1 (one) class B share, with payment of a share premium in an amount of EUR 999,999.- (nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro) by the Limited Partner, and to accept payment in full for such newly issued share by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 1,000,000.- (one million euro).

The appearing parties, afore-mentioned and represented as stated here above, confirm that the General Partner has been authorised to waive any preferential subscription rights of the Shareholders regarding the issue of such 1 (one) class B share and 2 (two) class A shares.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amounts is shown to the undersigned notary and such copy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 31,004.- (thirty-one thousand four euro) as of 21 December 2012.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders decide to amend paragraph 1 of Article 5 of the articles of incorporation of the Company, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

« **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital of the Company is set at EUR 31,004.- (thirty-one thousand four euro) represented by 15,813 (fifteen thousand eight hundred thirteen) unlimited shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each (the Class A Shares) and 15,191 (fifteen thousand one hundred ninety-one) limited shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each (the Class B Shares, collectively with the Class A Shares, the Shares)."

Fourth resolution

The Shareholders, pursuant a report established by the General Partner with respect to article 32-3(5) of the companies law attached to the present deed, decide to amend paragraph 3 of Article 5 of the articles of incorporation of the Company, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

"The General Partner is authorised, during a period starting on 7 December 2012, and expiring on the fifth anniversary of such date, (i) to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time by way of issuance of Shares; and (ii) to waive or limit any preferential subscription rights of the existing holders of Shares."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et unième décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. LSREF II East Lux GP, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 32.500,- (trente-deux mille cinq cents euros), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 171344 (l'Associé Commandité),

ici représentée par Me Julie CARBIENER, avocat, demeurant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. LSREF II Delphi LP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 2.812.500,- (deux millions huit cent douze mille cinq cents euros), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 165282 (l'Associé Commanditaire),

ici représentée par Me Julie CARBIENER, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

ci-dessous collectivement les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société en commandite par actions dénommée "LSREF II East Lux GP SCA" (la Société), société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173601 et constituée selon acte du notaire instrumentaire du 7 décembre 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

Ordre du jour

1. Constatation de l'augmentation de capital du 18 décembre 2012 décidée sous le capital autorisé;
2. Constatation de l'augmentation de capital du 21 décembre 2012 décidée sous le capital autorisé;
3. Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société; et
4. Modification de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 5 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise l'Associé Commandité, en sa capacité d'associé commandité de la Société, à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans ses résolutions du 18 décembre 2012, l'Associé Commandité a décidé:

- d'approuver et d'autoriser l'augmentation du capital social de la Société, dans les limites du capital autorisé, par un montant de EUR 1,- (1 euro) en vue de l'augmenter de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 31.001,- (trente et un mille un euros) par l'émission de 1 (une) action de catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 1,- (1 euro);

- d'émettre 1 (une) nouvelle action de catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 1,- (1 euro) et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions de catégorie B existantes; et

- d'accepter la souscription de cette nouvelle action de catégorie B, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 278.999.999,- (deux cent soixante-dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros) par l'Associé Commanditaire, et d'accepter la libération intégrale de cette nouvelle action émise par une contribution en numéraire d'un montant total de EUR 279.000.000,- (deux cent soixante-dix-neuf millions euros).

Les parties comparantes, susmentionnées et représentées comme indiqué ci-dessus, confirment d'avoir autorisé l'Associé Commandité à supprimer tout droit de souscription préférentiel des Associés concernant l'émission de cette nouvelle action de catégorie B.

Une copie de l'extrait de compte démontrant le versement de la valeur de souscription est soumise au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Deuxième résolution

Dans ses résolutions du 21 décembre 2012, l'Associé Commandité a décidé:

- d'approuver et d'autoriser l'augmentation du capital social de la Société, dans les limites du capital autorisé, par un montant de EUR 3,- (3 euros) en vue de l'augmenter de EUR 31.001,- (trente et un mille un euros) à EUR 31.004,- (trente et un mille quatre euros) par l'émission (i) de 2 (deux) actions de catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 1,- (1 euro) chacune; et (ii) de 1 (une) action de catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 1,- (1 euro);

- d'émettre (i) 2 (deux) actions de catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune; et (ii) 1 (une) action de catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 1,- (1 euro) et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions de catégorie A et les actions de catégorie B existantes;

- d'accepter la souscription de 2 (deux) actions de catégorie A par l'Associé Commandité, et d'accepter la libération intégrale de ces nouvelles actions émises par une contribution en numéraire d'un montant de EUR 2,- (deux euros); et

- d'accepter la souscription de 1 (une) action de catégorie B, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 999.999,- (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros) par l'Associé Commanditaire, et d'accepter la libération intégrale de cette nouvelle action émise par une contribution en numéraire d'un montant total de EUR 1.000.000 (un million euros).

Les parties comparantes, susmentionnées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que l'Associé Commandité a décidé de ne pas accorder de droit préférentiel de souscription concernant l'émission de cette 1 (une) action de catégorie B et de ces 2 (deux) actions de catégorie A.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription est soumise au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 31.004,- (trente et un mille quatre euros) au 21 décembre 2012.

Troisième résolution

A la suite des précédentes résolutions, les Associés décident de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.004,- (trente et un mille quatre euros) représenté par 15.813 (quinze mille huit cent treize) actions de commandité d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune (les Actions de Catégorie A) et de 15.191 (quinze mille cent quatre-vingt-onze) actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune (les Actions de Catégorie B, collectivement avec les Actions de Catégorie A, les Actions).»

Quatrième résolution

Les Associés, sur le vu d'un rapport établi par l'Associé Commandité conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés, joint en annexe au présent acte, décident de modifier l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

«L'Associé Commandité est autorisé, durant une période commençant le 7 décembre 2012, et se terminant cinq ans après cette date, (i) à augmenter le capital social jusqu'à atteindre le montant total du capital social autorisé, en une seule ou en plusieurs fois par le biais de l'émission d'Actions et (ii) à supprimer ou limiter tout droit de souscription préférentiel des détenteurs d'Actions existants.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir donné lecture au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Carbiener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2013. LAC/2013/725. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011653/207.

(130013445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

CETP bigmouthmedia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.879.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

CETP bigmouthmedia S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013017700/12.

(130021519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

EnVivo (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 165.119.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013017777/12.

(130021788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Wheelerdale Corporation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 174.591.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

THE UNITED TRUST COMPANY N.V., a company organized under the laws of Curacao and with office address at Kaya Richard J. Beujon, Landhuis Joonchi, Curacao,

here represented by Mr. Sinan SAR, company director, with professional address in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that THE UNITED TRUST COMPANY N.V., (the Sole Shareholder), is the sole holder of all shares of Wheelerdale Corporation N.V., a company organized and existing under the laws of the Netherlands Antilles, having its corporate seat at Kaya Richard J. Beaujon, Landhuis Joonchi, Curacao, and registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce and Industry at Curaçao under number 48913 (the Company).

II. that by resolution validly adopted by the sole shareholder of the Company in Curacao, on December 10th, 2012, acting in accordance with the articles of association of the Company, the Company resolved to transfer its statutory seat and principal establishment from Curacao, to the city of Luxembourg as from the date hereof without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance. All formalities required under the laws of Curacao, to give effect to that resolution have been duly performed; a copy of said resolution shall remain annexed to the present deed;

III. That it results from the balance sheet of the Company as at November 14th 2012 that the net assets of the Company as of the date hereof correspond at least to the value of the share capital of the Company, a copy of the balance sheet of the Company as of November 14th, 2012, having been signed *ne varietur* by the proxyholder on behalf of the Sole Shareholder and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office and central administration of the Company from Curaçao to Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name Wheelerdale Corporation S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office and central administration of the Company to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

3. Amendment and complete restatement of the Company's articles of incorporation so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg company act, with the Company having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one thousand two hundred fifty (1,250) shares, with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each;

4. Acknowledgement of the resignation of United International Trust N.V. in its function of director of the Company, effective as of the date hereof, and full discharge to the resigning director for the performance of its duty as sole director of the Company from the date of its appointment until the date of its resignation;

5. Appointment of (i) Mr. Gérard MATHEIS, company director, born on December 04, 1962 in Luxembourg, (ii) Mr. Sinan SAR, company director, born on June 5, 1980 in Luxembourg, both having their professional address at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, as managers of the Company for indefinite period;

6. Establishment of the registered office and central administration of the Company at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

7. Miscellaneous.

Thereupon, the appearing party requested the undersigned notary to record that:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the Netherlands Antilles to Luxembourg as from the date hereof, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name "Wheelerdale Corporation S.à r.l.", accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg law.

The restated articles of association of the Company will read as follows:

" **Art. 1.** There is formed by those present partners and all persons and entities who may become partners in future, a Company with limited liability (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities,

bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.4. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Wheelerdale Corporation S.a r.l. ".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at EUR 12.500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into one thousand two hundred fifty (1250) share quotas of EUR 10 (ten Euro) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. The company's shares are transferable between partners; however any sharetransfer between partners is subject to prior written approval of all existing partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of all the partners in general meeting, stating prior written approval from all existing partners representing one hundred percent of the total share capital of the Company.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers the resolutions of the board of managers shall be adopted unanimously.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, except for actions performed and/

or transactions concluded by the manager and/or the board of managers outside the scope of authorization given to the manager and/or the board of managers by the Articles of the Company.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Collective decisions are only validly taken in so far as they are jointly adopted by all the partners of the Company, representing the Company's total share capital. Resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the Company may only be carried by all the partners jointly, owning the Company's total share capital.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of United International Trust N.V. and to grant it full discharge for the performance of his duty, as director of the Company and (ii) to appoint as managers of the Company for indefinite period:

(i) Mr. Gérard MATHEIS, company director, born on December 4, 1962 in Luxembourg, with professional address in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich; and

(ii) Mr. Sinan SAR, company director, born on June 5, 1980 in Luxembourg, with professional address in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office and the principal establishment of the Company at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Transitory disposition

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand five hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

THE UNITED TRUST COMPANY N.V., ayant son siège social à Kaya Richard J. Beaujon, Landhuis Joonchi, Curaçao, ici représentée par Monsieur Sinan SAR, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer ce qui suit:

I. que THE UNITED TRUST COMPANY N.V., (l'Associé Unique), est l'unique détenteur de toutes les parts sociales de la société Wheelerdale Corporation N.V., ayant son siège social à Kaya Richard J. Beaujon, Landhuis Joonchi, Curaçao, et immatriculée auprès du Registre du Commerce de Chambre de Commerce et Industrie de Curaçao sous le numéro 48913 (la Société).

II. Que par résolution de l'Associé Unique de la Société valablement adoptée le 10 décembre 2012 à Curaçao, agissant conformément aux statuts de la Société, la Société a décidé de transférer son siège social et son principal établissement de Curaçao à Luxembourg-Ville à compter de la date des présentes sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit de Curaçao, afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies; une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte.

III. Qu'il ressort du bilan de la Société daté du 14 novembre 2012 que les actifs nets de la Société à la date des présentes correspondent au moins à la valeur du capital social, une copie du bilan de la Société daté du 14 novembre 2012, ayant été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société de Curacao à Luxembourg-Ville à compter de la date des présentes sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique;

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale «Wheelerdale Corporation S.à r.l.» et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de son siège social et du principal établissement de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Modification et refonte des statuts de la Société afin de les rendre conformes au droit luxembourgeois, en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise, avec la Société ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune;

4. Acceptation de la démission de United International Trust N.V., en sa qualité de directeur de la Société avec effet à ladite date, et pleine décharge au directeur démissionnaire pour l'exercice de ses fonctions de directeur à partir de sa nomination jusqu'à sa démission;

5. Nomination de (i) Monsieur Gérard MATHEIS, administrateur, né le 4 décembre 1962 à Luxembourg, (ii) Monsieur Sinan SAR, administrateur, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, les deux avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, et comme gérants de la société pour une durée indéterminée;

6. Etablissement du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

7. Divers.

Ces faits exposés, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'enregistrer que:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, le principal établissement et lieu de gestion effective de la Société des Antilles Néerlandaises, à Luxembourg à compter de la date des présentes, sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide que la Société revêt la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Wheelerdale Corporation S.à r.l.», accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, à compter de la date des présentes, soumise aux lois du Grand-Duché du Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler les statuts de la Société pour les rendre conformes au droit luxembourgeois.

Les statuts reformulés de la Société auront la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les associés actuels et toutes les personnes et entités qui pourront devenir associés à l'avenir, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à ce type d'entité ainsi que par les présents statuts.

Art. 2.

2.1. La Société a pour objet l'acquisition de participations, d'intérêts et de parts au Luxembourg ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces participations, intérêts et parts. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous titres, parts sociales et autres titres de participation, obligations, titres obligataires, certificats de dépôt et autres instruments de dette et, d'une manière plus générale, tous titres et instruments financiers émis par des entités publiques ou privées quelles qu'elles soient.

2.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des billets, obligations et titres obligataires et tout type de titres de créance et/ou de titres de participation. La Société peut prêter des fonds, en ce compris ceux provenant de n'importe quels emprunts et/ou émissions de titres de créance à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également accorder des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées et de toute autre société. La Société pourra de plus gager, transférer ou grever tout ou partie de ses actifs ou créer d'autres types de garanties y relatives.

2.3. D'une manière générale, la Société pourra employer toutes techniques et tous instruments liés à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations des taux d'intérêt et d'autres risques.

2.4. La Société pourra effectuer toutes opérations commerciales et/ou financières concernant des investissements directs ou indirects dans des biens meubles et immeubles, en ce compris sans limitation l'acquisition, la propriété, la location, la mise en location, le crédit-bail, la prise en location, la division, l'assainissement, le défrichement, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou l'aliénation d'une autre manière, la mise en hypothèque, le nantissement ou le grèvement d'une autre manière de biens meubles ou immeubles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société sera dénommée «Wheelerdale Corporation S. à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euro), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur de EUR 10,- (dix Euro) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par décision de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Vis-à-vis de la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires sont tenus de nommer une seule personne pour les représenter vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Les parts sociales sont cessibles entre associés; cependant, toute cession de parts sociales entre associés exige l'accord préalable écrit de tous les associés existants. Elles ne peuvent être cédées à de nouveaux associés que par décision de tous les associés réunis en assemblée générale, cette décision constatant l'accord préalable écrit de tous les associés existants, représentant cent pour cent de la totalité du capital social de la Société.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, l'insolvabilité ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de nomination de plusieurs gérants, ils formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a/ont pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) adnutum.

Vis-à-vis de tiers, le(s) gérant(s) aura/auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et accomplir et approuver tous actes et opérations compatibles avec les objets de la Société à condition que les dispositions du présent article 12 aient été respectées.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres quelconques du conseil de gérance.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et, le cas échéant, la rémunération de ce mandataire ainsi que la durée et toutes autres conditions pertinentes de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance doivent être adoptées à l'unanimité.

Art. 13. Le ou les gérants (selon le cas) ne contracte(nt) du fait de sa/leur fonction aucune obligation personnelle en rapport avec n'importe quel engagement valablement contracté par lui/eux au nom de la Société, à l'exception des actes accomplis et/ou des opérations conclues par le gérant et/ou le conseil de gérance qui dépassent les limites des pouvoirs conférés au gérant et/ou au conseil de gérance par les Statuts de la Société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé à un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il détient. Chaque associé peut nommer un mandataire pour le représenter aux assemblées.

Les décisions collectives ne seront valablement prises que pour autant qu'elles soient collectivement adoptées par tous les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société. Les résolutions portant sur une modification des statuts et notamment celles qui prévoient la mise en liquidation de la Société doivent être votées collectivement par tous les associés, possédant l'intégralité du capital social de la Société.

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire susmentionné et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social nominal de la Société.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé/aux associés au prorata de sa/leur participation dans la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer à tout moment des dividendes intérimaires sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intermédiaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et des réserves distribuables et diminué des pertes reportées et des montants à affecter à la réserve, en conformité avec la loi ou les présents Statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs qui, associés ou non, seront nommés par les associés, qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas spécifiquement réglé par les présents Statuts, il est fait référence à la loi.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide (i) de constater la démission, effective à la date des présentes, de United International Trust N.V. en sa qualité de directeur de la Société et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat en tant que directeur de la Société et (ii) de nommer comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Gérard MATHEIS, administrateur, née le 4 décembre 1962 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich; et

(ii) Monsieur Sinan SAR, administrateur, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, le principal établissement et lieu de gestion effective de la Société au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. SAR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. LAC/2012/61645. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013425/354.

(130014816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

HT Wohnen Deutschland I Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 172.700,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.671.

Im Jahre zweitausendundzwölf, den neunzehnten Dezember.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Hamburg Trust SICAV-FIS, eine Aktiengesellschaft (société anonyme) in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (société d'investissement à capital variable), gegründet unter luxemburgischem Gesetz, mit Sitz in 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 152773,

Eigentümerin von 125 (einhundertfünfundzwanzig) Anteilen, welche das gesamte Gesellschaftskapital der HT Wohnen Deutschland I Holding S.à r.l., eine Gesellschaft gegründet unter luxemburgischem Gesetz, mit Sitz in 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg (die „Gesellschaft“), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 167671 darstellen,

hier vertreten durch

Herrn Rüdiger Sailer, Privatangestellter, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt bleibt.

Die Gesellschaft HT Wohnen Deutschland I Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 23. März 2012 veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1097 vom 30. April 2012.

Der alleinige Gesellschafter beschließt über folgende Tagesordnung abzustimmen:

1. Ausgabe von verschiedenen Anteilsklassen.
 2. Erhöhung des derzeitigen Gesellschaftskapitals, von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro), um 160.200,- (einhundertsechzigtausendzweihundert Euro) durch die Ausgabe von 1602 (eintausendsechshundertzwei) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro).
 3. Entsprechende Abänderung von Artikel 5 der Satzung.
 4. Verschiedenes.
- und fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Schaffung von verschiedenen Anteilsklassen, wobei jede dieser neuen Anteilsklassen einem Investment zugeordnet sind, welches entweder direkt durch die Gesellschaft oder indirekt durch eine Tochtergesellschaft durchgeführt wird. Die unterschiedlichen Anteilsklassen werden anhand Buchstaben des Alphabets

von A bis S klassifiziert. Hiervon ausgenommen sind die bisherigen Anteile, welche mit dem Buchstaben „X“ bezeichnet werden.

Die Anteilsklasse bezüglich der Beteiligung „HT WD Kettwiger Straße S.à r.l.“ wird folglich mit dem Buchstaben „A“, die Beteiligung bezüglich „HT WD Objekt II S.à r.l.“ mit dem Buchstaben „B“ und die Beteiligung bezüglich „HT WD Objekt III S.à r.l.“ mit dem Buchstaben „C“ klassifiziert.

Alle Anteile bleiben normale Anteile.

Weitere Anteilsklassen können bei späteren Kapitalerhöhungen ausgegeben werden.

Zweiter Beschluss

Aufgrund der vorgenannten Schaffung der neuen Anteilsklassen beschließt der alleinige Gesellschafter die Umbenennung der bisherigen Anteile in Anteile der Anteilsklasse X.

Der alleinige Gesellschafter beschließt weiterhin, das Gesellschaftskapital um EUR 160.200,- (einhundertsechzigtausendzweihundert Euro) zu erhöhen, um das Gesellschaftskapital von derzeit EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) auf EUR 172.700,- (einhundertzweiundsiebzigtausendsiebenhundert Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von 1.602 (eintausendsechshundertzwei) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro).

Die Zahl der ausgegebenen Anteile wird somit auf 1.727 (eintausendsiebenhundertsiebenundzwanzig) erhöht.

Die 1.602 (eintausendsechshundertzwei) neuen Anteile mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro) werden wie folgt aufgeteilt:

1. Ausgabe von 295 Anteilen der Anteilsklasse A,
2. Ausgabe von 800 Anteilen der Anteilsklasse B,
3. Ausgabe von 507 Anteilen der Anteilsklasse C.

Die 1.602 (eintausendsechshundertzwei) neuen Anteile mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro) werden durch den alleinigen Gesellschafter gezeichnet, welcher vertreten ist wie oben erwähnt.

Die neuen Anteile sind voll in bar eingezahlt durch den Betrag von EUR 160.200,- (einhundertsechzigtausendzweihundert Euro). Der Nachweis über die Barzahlung von EUR 160.200,- (einhundertsechzigtausendzweihundert Euro) wurde dem Notar durch eine diesbezügliche Bankbescheinigung erbracht und von diesem ausdrücklich festgestellt.

Dritter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses, wird Artikel 5, der Satzung wie folgt abgeändert:

„ **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertzweiundsiebzigtausendsiebenhundert Euro (EUR 172.700,-), aufgeteilt in eintausendsiebenhundertsiebenundzwanzig (1.727) Anteile zu je hundert Euro (EUR 100,-), davon:

- 125 Anteile der Anteilsklasse X,
- 295 Anteile der Anteilsklasse A,
- 800 Anteile der Anteilsklasse B,
- 507 Anteile der Anteilsklasse C.

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.“

Kostenschätzung

Die Gesamtsumme der Kosten, Barauslagen, Vergütungen und Ausgaben in jeglicher Form, welche von der Gesellschaft getragen oder dieser im Zusammenhang mit dieser Urkunde in Rechnung gestellt werden, wurde auf ungefähr EUR 3.500,- geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. SAILER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62933. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Januar 2013.

Référence de publication: 2013012271/84.

(130013888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

BV Capital Partners Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013017648/13.

(130021619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Trimline S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 29.944.

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TRIMLINE S.A.", avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 29.944 constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, en date du 9 février 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 154 du 5 juin 1989 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 janvier 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 748 du 21 mars 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Solange WOLTER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents (EUR 123.946,76) à EUR 1.240.000.- (un million deux cent quarante mille euros) par incorporation au capital d'un montant de EUR 1.116.053,24 (un million cent seize mille cinquante-trois euros vingt-quatre cents) prélevé sur le résultat de l'exercice, sans émission d'actions nouvelles par augmentation du pair comptable de chaque action.

2) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence EUR 1.116.053,24 (un million cent seize mille cinquante-trois euros vingt-quatre cents) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents (EUR 123.946,76) à EUR 1.240.000.- (un million deux cent quarante mille euros) par incorporation au capital d'un montant de EUR 1.116.053,24 (un million cent seize mille cinquante-trois euros vingt-quatre cents) prélevé sur le résultat de l'exercice, sans émission d'actions nouvelles par augmentation du pair comptable de chaque action.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de tels résultats par le bilan intermédiaire de la Société à la date de ce jour, lequel restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 1.240.000.- (un million deux cent quarante mille euros) représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.000.-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63048. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012601/65.

(130014224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Bygginglux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BYGGINGLUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013017652/12.

(130020915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Bygginglux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BYGGINGLUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013017653/12.

(130020916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

KLT - Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 132.191.

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand_Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KLT - Invest S.A., ayant son siège social à L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange, constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 6 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2489 du 2 novembre 2007, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.191, (la "Société"). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est ouverte sous la présidence de Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Madame Nadine Majerus, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire a choisi comme scrutateur Monsieur Jean-Paul Schmit, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange à l'adresse suivante: L-8399 Windhof (Koerich), 3, rue de l'Industrie;

2. Modification subséquente de l'article deux des statuts;

3. Démission de Monsieur Christophe Schmit du conseil d'administration de la Société et nomination de Monsieur Léon Michel Albert Klein en son remplacement;

4. Révocation de Monsieur Stéphan Schmit en tant que commissaire aux comptes de la Société et nomination de la société KOBU S.à.r.l. en son remplacement

5. Divers.

Après délibération, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange à l'adresse suivante: L-8399 Windhof (Koerich), 3, rue de l'Industrie.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de modifier en conséquence l'article deux des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Koerich. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du Conseil d'Administration. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec: l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Christophe Schmit, en tant qu'administrateur de la Société.

L'assemblée générale décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date des présentes.

En remplacement de l'administrateur démissionnaire, l'assemblée générale décide de nommer en tant qu'administrateur:

- Monsieur Léon Michel Albert KLEIN, entrepreneur, né le 4 septembre 1976 à Luxembourg et demeurant à L-4943 Hautcharage, 34, rue Nicolas Roth.

La durée du mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2013, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer Stéphan Schmit, en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société.

L'assemblée générale décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date des présentes.

En remplacement du commissaire aux comptes révoqué, l'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée KOBUS S.à r.l., ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.077.

La durée du mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2013, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a été levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Drauth, Majerus, Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62597. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012328/84.

(130013833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Core Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.589.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013017671/12.

(130021689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

EnVivo (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 165.140.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013017779/12.

(130021786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Idea Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5573 Remich, 6, Montée Saint Urbain.

R.C.S. Luxembourg B 65.914.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 février 2013.

Pour IDEA LUX SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013017896/12.

(130021464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Prom-Sca Constructions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 10, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 35.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018120/9.

(130021011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Parker Hannifin Luxembourg Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 125.384.

Les comptes annuels au 30 Juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018100/9.

(130021733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

ING (L) Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 44.873.

Le rapport annuel au 30 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Référence de publication: 2013017901/12.

(130020901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

John Deere Cash Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.957.

Les comptes annuels au 31 Octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOHN DEERE LUXEMBOURG INVESTMENT S.A.R.L.

Nils C. JÆGER / Katrin WATKINS / Scott A. CLINE / Marie Z. ZIEGLER / James W. ROBINSON / Jeffrey A. TRAHAN

Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013017922/13.

(130021212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Ekeyp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 90.304.

L'an deux mille douze, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Ekeyp S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 34B, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 90.304,

ayant un capital social trente-trois mille euros (33.000,- EUR), divisé en soixante-six (66) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune,

constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 74 du 24 janvier 2003. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur David RENIAU, Consultant informatique et administrateur de Ekeyp S.A., ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Dimitri CRUSNIERE, Consultant informatique, et administrateur de Ekeyp S.A., ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Maître Philippe ONIMUS, Avocat à la Cour, et Maître Nathalie FRISCH, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. A titre principal, confirmation des décisions prises lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2012,

En tout état de cause, nouveaux votes des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2012 sur les points suivants:

«A. Sur la base du rapport d'audit interne préparé par l'administrateur David RENIAU et transmis au Conseil d'Administration d'EKEYP S.A. (une copie dudit rapport est disponible au siège social d'EKEYP S.A. pour consultation sur place par les actionnaires au porteur munis d'une pièce d'identité en cours de validité et des originaux de leurs titres au porteur):

a) Décision de maintenir Monsieur Pierre JAMOT à son poste d'administrateur de la société EKEYP S.A. ou de le révoquer, et,

b) En cas de révocation de Monsieur Pierre JAMOT de son poste d'administrateur d'EKEYP S.A., décision de nommer un administrateur pour lui succéder, et,

c) Décision(s) quant aux éventuelles suites juridiques que la société EKEYP S.A. donnera aux informations du rapport d'audit interne.

B. Décision de modifier les pouvoirs de signature de la société EKEYP S.A. par adoption du système de la signature conjointe de deux administrateurs.

C. Divers:

- Désignation d'une nouvelle fiduciaire par les actionnaires

- Désignation d'un nouveau siège social par les actionnaires».

2. Ratification des décisions prises par le Conseil d'Administration depuis l'Assemblée Générale du 26 septembre 2012;

3. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

4. Décision à prendre sur l'avenir de la société: soit continuation de la société soit dissolution de la société, éventuellement mise en liquidation de la société, nomination d'un/des liquidateur(s), détermination des pouvoirs du/des liquidateur(s), et décharge aux administrateurs.

B) Que la présente assemblée a été convoquée par voie publique en application de l'article 70 de la loi sur les sociétés commerciales, dans le quotidien «Tageblatt» et dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 8 et 17 novembre 2012.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

C) Qu'il résulte de ladite liste de présence, que 55 actions sur soixante-six (66) actions en circulation, sont présentes ou représentées à cette assemblée, représentant, soit 83,3 % de l'intégralité du capital social.

D) Après avoir approuvé l'exposé du Président et après avoir reconnu que le quorum requis a été atteint, l'assemblée constate qu'elle peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide par:

Votes en faveur 44

Votes contre 11

Abstentions

de confirmer et ratifier les décisions prises dans l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 septembre 2012, délibérant sur les points énumérés dans le point 1 de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide par:

Votes en faveur 44

Votes contre 11

Abstentions

de ratifier toutes les décisions prises dans la réunion du Conseil d'Administration depuis le 26 septembre 2012.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide par:

Votes en faveur 44

Votes contre

Abstentions 11

de nommer Monsieur Jean-Louis GUARNIERO, Expert-Comptable, conseil économique, demeurant à L-3541 Dudenlange, 79, rue de la Paix, à la fonction de commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2018.

Déclaration de l'Actionnaire

Maître Philippe ONIMUS s'oppose à ce que ce point soit mise au vote qu'il n'a pas connaissance des décisions prise par le Conseil d'administration et aucun compte rendu n'a été remis aux actionnaires.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide par:

Votes en faveur 55

Votes contre

Abstentions

a.- de dissoudre la société et de la mettre en liquidation volontaire.

b.- nommer Maître Marguerite RIES, avocat à la Cour, née à Luxembourg, le 1^{er} mars 1961, demeurant professionnellement à L-1327 Luxembourg, 6, rue Charles VI, à la fonction de liquidateur, laquelle est investie des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

c.- d'accorder, par vote spécial, décharge aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.000,- EUR.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: David RENIAU, Dimitri CRUSNIERE, Philippe ONIMUS, Nathalie FRISCH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 décembre 2012. Relation GRE/2012/4634. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Référence de publication: 2013012169/107.

(130014072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Vulcan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.393.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, BRE/Europe 6NQ S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013017466/19.

(130019484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

PMC Europe and Partners, Société en nom collectif.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.191.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PMC Europe and Partners

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013018111/11.

(130020784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Pisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 3, Fuussekaul.

R.C.S. Luxembourg B 153.105.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018110/9.

(130020980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Peintures et Décors Mariotti Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3563 Dudelange, 44, rue Marcel Schmit.

R.C.S. Luxembourg B 54.756.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018104/9.

(130020897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.245.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018098/9.

(130021082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Raffel Finance Holding Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 80.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018159/9.

(130021608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Raffel Finance Holding Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 80.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018160/9.

(130021609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Rent Events Logistic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire.

R.C.S. Luxembourg B 150.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018171/9.

(130020948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

SDIC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinnsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 144.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018223/9.

(130021060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

SDIC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinnsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 144.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018224/9.

(130021061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

SDIC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 144.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018222/9.

(130021059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Terryglas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.790.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018261/9.

(130020730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

TELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 138.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018276/9.

(130021717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Technical Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 65.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018275/9.

(130021209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Tigeffa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 154.801.

Die Konten zum 31.12.2010 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018288/9.

(130021024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

TJC Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 121.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018292/9.

(130020736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.